DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Abdenour AINSEBA, agissant en qualité de Gérant

tant de la société PASSWORD devenue IT PARTNER, société à responsabilité limitée au capital de 432.580,65 euros dont le siège social est 30 avenue Général de Gaulle 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 400 008 652, dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 31 août 2009,

que de la société PWd, société à responsabilité limitée au capital de 257.110 euros, dont le siège social est 14 rue Waldeck ROUSSEAU 69006 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 510 660 442,
dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations de l'associé unique en date du 31 août 2009,

fait les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

1) Sur requête conjointe du gérant des sociétés PASSWORD devenue IT PARTNER et PWd du 13 février 2009, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de LYON a, par ordonnance en date du 19 février 2009, désigné Monsieur Gilles LALOUM exerçant 34 rue Victor Hugo, 69002 LYON en qualité de Commissaire à la scission des sociétés PASSWORD et PWd.

2) Deux exemplaires du projet de traité d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de LYON, le 21 juillet 2009 pour les sociétés PASSWORD devenue IT PARTNER et PWd.

3) L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié dans le journal d'annonces légales "LES PETITES AFFICHES LYONNAISES" en date du 27 juillet 2009 pour les sociétés PASSWORD devenue IT PARTNER et PWd.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

4) Un avenant en date du 10 août 2009 a rectifié une erreur matérielle survenue dans le projet de traité d'apport partiel d'actif.

5) Chaque Société a mis à la disposition de ses associés, au siège social, un mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le contrat d'apport, les rapports de la gérance et du Commissaire à la scission.

En outre, le rapport du Commissaire à la scission sur l'évaluation des apports a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de LYON et au siège social, huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PWd.

6) Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PASSWORD devenue IT PARTNER a :

- approuvé le traité d'apport partiel d'actif signé à LYON le 8 juillet 2009 et de son avenant du 10 août 2009 avec la société PWd,

- décidé d'adopter la dénomination sociale suivante, IT PARTNER, et de modifier l'article 5 des statuts.

7) Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2009, l'associé unique de la société PWd, postérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PASSWORD, a :

- approuvé le traité d'apport partiel d'actif et son avenant, les apports stipulés, leur évaluation et leur rémunération,

- décidé l'augmentation du capital social de la Société et la modification corrélative des articles 6, 7 et 8 des statuts,

- constaté la réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif et de l'augmentation de capital.

8) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de l'apport partiel d'actif et de l'augmentation de capital a été publié dans le journal d'annonces légales "LES PETITES AFFICHES LYONNAISES" en date du 7 septembre 2009.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Le soussigné, ès-qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations d'apport partiel d'actif et d'augmentation de capital relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, avec deux exemplaires de la présente déclaration :

- deux copies du traité d'apport partiel d'actif et de ses annexes,
- deux exemplaires de l'avenant au traité d'apport partiel d'actif,
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PASSWORD devenue IT PARTNER du 31 août 2009,
- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société PWd du 31 août 2009,
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société PWd,
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société PASSWORD.

Fait à LYON
Le 3 septembre 2009
En 5 exemplaires

Monsieur Abdenour AINSEBA